

micro crédit

PERSONNEL



Le CCAS
de Saint-Marcellin
en partenariat avec le
Crédit Municipal de Lyon
vous accompagne pour
construire vos projets



POUR QUELS PROJETS ?

Ce micro-crédit personnel vous aide à financer des projets visant à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle.



VOITURE

Achat, réparation d'un véhicule.



LOGEMENT

Travaux d'amélioration, déménagement, paiement de caution...



FORMATION

Financement d'une formation, d'un permis de conduire



SANTÉ

Frais dentaires, optique



ÉQUIPEMENT

Électroménager



OBSÈQUES

- ✓ Le Micro Crédit Personnel ne peut servir à rembourser des dettes, ni à racheter un crédit en cours ni à financer la création d'entreprise.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les habitants de la **ville de Saint-Marcellin**, rencontrant **des difficultés d'accès au crédit classique**, disposant de **faibles revenus**.

Combien puis-je emprunter ?

- ✗ Entre 300 à 5 000 €
- ✗ Une durée maximale de remboursement de 60 mois
- ✗ Un taux d'intérêt fixe et remboursable : **4,5 %** (hors assurance décès) par mensualités constantes.
- ✗ Pas de frais de dossier.

Le CCAS vous soutient

Le CCAS vous soutient en bonifiant les intérêts de votre prêt à 2,5 % (sous réserve d'un remboursement intégral du microcrédit).

QUEL CIRCUIT POUR MA DEMANDE ?

01 Un contact téléphonique auprès du **CCAS** pour savoir si ma demande est éligible.

02 Un rendez-vous au **CCAS** avec un travailleur social pour étudier votre situation.

03 Présentation de ma demande au **Crédit Municipal de Lyon** qui reste le décideur final.

ACCORD

Signature du prêt et accompagnement social.

REFUS

Recherche de solutions alternatives.

Où et à qui s'adresser ?

Centre Communal d'Action Sociale

Espace Riondel
2 bd Riondel
38160 Saint-Marcellin
Tél. 04 76 38 81 21

Horaires

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Fermé le jeudi après-midi